





Bordereau de signature

DEL2017_0116



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/07/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/07/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-07-07)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

VILLE DE NOISIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2017_ 0116

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2017, conformément au décret n°2017-1091 du 02 juin 2017, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel.**

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISOVIC, Mme NAKACH, M. RATOUCHNIAK, Mme NEDJARI, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme MONIER, M. NYA NJIKÉ, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, M. BARDET, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. TIENG qui a donné pouvoir à M. VISOVIC,
M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à M. CALAMITA,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à Mme NATALE,
Mme CAMARA qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,
Mme ROTOMBE qui a donné pouvoir à M. DIOGO,
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES,
M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à Mme MONIER.

ABSENTS : Mme PELLICOLI, M. NGUYEN et Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain FONTAINE

Point Unique: Elections Sénatoriales du 24 septembre 2017 : désignation des délégués suppléants pour la Commune de Noisiel.



DEL 2017_0116

Suite : Elections Sénatoriales du 24 septembre 2017 : désignation des délégués suppléants pour la Commune de Noisiel (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Electoral,

VU le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté n° 2017 DCR-ELEC-020 du Préfet de Seine et Marne du 20 juin 2017, fixant à 9 le nombre de délégués suppléants à élire pour la commune de Noisiel, en vue de constituer le collège électoral sénatorial,

CONSIDÉRANT que le collège électoral se réunira le dimanche 24 septembre 2017, en vue d'élire les sénateurs représentant le département de Seine et Marne,

CONSIDÉRANT que les Conseils municipaux du département de Seine-et-Marne sont convoqués le vendredi 30 juin 2017 à l'effet de procéder à l'élection de délégués supplémentaires et de délégués suppléants,

CONSIDÉRANT que dans les communes de 9000 habitants à 30 999 habitants, tous les conseillers municipaux étant délégués de droit, il ne sera donc procédé qu'à l'élection des 9 délégués suppléants,

CONSIDÉRANT que l'élection se fait sans débat au scrutin secret, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDÉRANT que les deux membres présents les plus âgés, Mme Marie-Rose MONIER et Mme Lydie DAGUILLANES, et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal : M. Marcus DRAMÉ et M. Mathieu VISKOVIC, forment le bureau électoral, que la présidence appartient au maire et, à défaut du maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau ; que M. Alain FONTAINE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT les 3 listes de candidatures présentées :

Liste : « LE GROUPE DES ELUS SOCIALISTES ET REPUBLICAINS »

Liste : « LE GROUPE COMMUNISTES ET REPUBLICAINS »

Liste : « GROUPE NOISIEL AVENIR »

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCÈDE au vote à bulletin secret, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne de 9 délégués suppléants.

LES MEMBRES DU BUREAU composé de

- Monsieur Daniel VACHEZ, président
- Madame Marie-Rose MONIER, assesseur,
- Madame DAGUILLANES Lydie, assesseur,
- Monsieur DRAME Marcus, assesseur,
- Monsieur VISKOVIC Mathieu, assesseur,
- Monsieur FONTAINE Alain, secrétaire

CONSTATENT que le dépouillement des votes donne le résultat ci-après :

Nombre de conseillers municipaux, effectif légal :	33
Nombre de conseiller municipaux en exercice :	33
Nombre de conseiller municipaux présents à l'ouverture du scrutin :	22
Nombre de votants :	30
Nombre de bulletins blanc ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	30

Nombre de voix obtenues pour la liste :
« LE GROUPE DES ELUS SOCIALISTES ET REPUBLICAINS » : **23 voix.**

Nombre de voix obtenues pour la liste :
« LE GROUPE COMMUNISTES ET REPUBLICAINS » : **4 voix**

Nombre de voix obtenues pour la liste :
« GROUPE NOISIEL AVENIR » : **3 voix.**

PROCÈDENT à la détermination du quotient électoral :

Nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pour voir : $30 / 9 = 3,33$

PROCÈDENT à l'attribution des sièges à chaque liste au quotient :

Les 3 listes de candidatures proposées ont obtenu :

Liste « LE GROUPE DES ELUS SOCIALISTES ET REPUBLICAINS » a obtenu 6 sièges,

Liste « LE GROUPE COMMUNISTES ET REPUBLICAINS » a obtenu 1 siège,

Liste « GROUPE NOISIEL AVENIR » a obtenu 0 siège.

PROCÈDENT à la répartition des sièges restants selon le principe de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 2 sièges à pourvoir :

Liste « LE GROUPE DES ELUS SOCIALISTES ET REPUBLICAINS » a obtenu 1 siège,

Liste « LE GROUPE COMMUNISTES ET REPUBLICAINS » a obtenu 0 siège,

Liste « GROUPE NOISIEL AVENIR » a obtenu 1 siège.

DEL2017_0116

Suite : Elections Sénatoriales du 24 septembre 2017 : désignation des délégués suppléants pour la Commune de Noisiel (4)

ARRETENT une attribution totale des sièges à chaque liste :

Liste « LE GROUPE DES ELUS SOCIALISTES ET REPUBLICAINS » a obtenu 7 sièges,
Liste « LE GROUPE COMMUNISTES ET REPUBLICAINS » a obtenu 1 siège,
Liste « GROUPE NOISIEL AVENIR » a obtenu 1 siège.

ONT ÉTÉ PROCLAMÉS DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :

- 1) Mme OLIVIER-VACHEZ Nicole,
- 2) M. MARQUES Garcia,
- 3) Mme BELKAID Douniazadde,
- 4) M. SIMEON René,
- 5) Mme RATOUCHEIAK Marie-Pierre,
- 6) M. SILLAM André,
- 7) Mme TIENG-NOU Sopha,
- 8) M. PETIT Marc,
- 9) Mme GOTTINI Jocelyne.

ONT ACCEPTÉ LA FONCTION DE DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :

- 1) Mme OLIVIER-VACHEZ Nicole,
- 2) M. MARQUES Garcia,
- 3) Mme BELKAID Douniazadde,
- 4) M. SIMEON René,
- 5) Mme RATOUCHEIAK Marie-Pierre,
- 6) M. SILLAM André,
- 7) Mme TIENG-NOU Sopha,
- 8) M. PETIT Marc,
- 9) Mme GOTTINI Jocelyne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	07 JUIL. 2017
Affiché et publié le	07 JUIL. 2017

"Acquitté en PREFECTURE le:" 07/07/2017